

TABLEAU DE REMBOURSEMENTS « ASSURANCE SUR COMPTE* »

Souscrite à l'unité ou dans le cadre du Bouquet Liberté, l'Assurance sur Compte vous garantit les remboursements sur les actes suivants :

	REMBOURSEMENTS
Les opérations frauduleuses effectuées avant opposition, suite à perte/vol de la carte bancaire liée au compte garanti.	1 500 € par sinistre 2 000 € par année d'assurance
Les opérations frauduleuses effectuées avant opposition, suite à perte/vol de formules de chèques vierges.	3 000 € par sinistre et par année d'assurance
Les frais d'opposition sur formules de chèques vierges, suite à perte/vol du chéquier.	500 € par garantie, par sinistre et par année d'assurance
Les espèces dérobées, suite à vol par agression dûment établie.	
Les coûts de remplacement de la carte bancaire, suite à perte/vol/détérioration de la carte	
Les timbres fiscaux, taxes et photos d'identité nécessaires à la reconstitution des papiers officiels, suite à perte/vol/destruction des papiers officiels.	
Les coûts et des frais de remplacement des nouvelles serrures, des clés correspondant à ce nouveau dispositif de fermeture et des frais d'ouverture de porte par le serrurier, suite à vol des clés.	

*_Assurance sur Compte est un produit de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances.
 Selon conditions définies dans la notice d'information